



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 101792

Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'agénésie dentaire et l'accompagnement des patients atteints de cette affection. Les actes du traitement implanto-prothétique des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare chez l'adulte sont pris en charge par l'assurance maladie à 100 % du tarif conventionnel, sous réserve de l'obtention d'un accord. De cette base de remboursement, il peut cependant résulter pour les patients un reste à charge important voire prohibitif. Ainsi, malgré la mise en place de mesures visant à contribuer à la réduction de ces coûts, nombre de patients renoncent, faute de moyens financiers conjugués à un long et difficile parcours, à ces soins indispensables. Dans ce contexte, elle la remercie de bien vouloir lui indiquer dans quelles mesures une réflexion autour d'une prise en charge améliorée et tendant à inscrire une égalité d'accès aux soins pourrait être conduite.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Erhel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101792

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 12

Question retirée le : 16 mai 2017 (Fin de mandat)